

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt et le dix juillet à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Bontemps, Breteau, Launay, Gressette, Germond, Peugnet, Bray,

Mrs Brinon, Rioux, Bigot, Vadé, Rocton

Absents avec procuration : Mme Lepron

Excusés : Mr Mallet

Mme Gressette a été nommée secrétaire.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VU DE L'ELECTION DES SENATEURS

Election des délégués : Mme Bray et Mrs Vadé, Brinon ont été élus.

Election des suppléants : Mme Bontemps et Mrs Odeau, Bigot ont été élus.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ; ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET MARCHE D'ASSURANCE

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise envisage de relancer une consultation marché public en vue de renouveler ses contrats d'assurance. Dans ce cadre, cette dernière recourt aux services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage compte tenu de la particulière technicité de la matière.

Par ailleurs, elle a sollicité les communes et les structures satellites qui y sont rattachées afin de savoir si certaines d'entre elles seraient intéressées pour participer à un éventuel groupement de commandes.

A ce jour, outre la Communauté de communes, les collectivités suivantes ont fait part de leur intérêt pour participer à ce groupement de commandes : les communes d'Avezé, Boëssé-le-Sec, Courgenard, La Chapelle-Saint-Rémy, La Ferté-Bernard, Le Luart, Melleray, Saint-Aubin-des-Coudrais, Sceaux-sur-Huisne, Saint-Jean-des-Echelles, Théligny et Villaines-la-Gonais, le SIAEP de la Région de l'Est Sarthois de Courgenard, le SIVOS des Ecoliers de Courgenard et le Centre communal d'action sociale de La Ferté-Bernard (pour ses propres besoins, ceux de son foyer logement et de son service SIAD).

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de groupement correspondante dont le projet est joint en annexe à la présente délibération et de désigner la Communauté de communes comme coordonnateur dudit groupement.

Sur le plan de la procédure, une fois la convention signée par toutes les collectivités membres, la Communauté de communes va lancer une procédure de marché public afin de sélectionner un assistant à maîtrise d'ouvrage, lequel sera chargé de définir avec les différents membres l'assiette des contrats futurs (biens, personnel, etc.), la sinistralité et les garanties à souscrire.

Ce travail permettra dans un second temps à la Communauté de communes de lancer une nouvelle procédure de marché public en vue de sélectionner les compagnies d'assurance pour chacune des collectivités adhérentes en fonction des besoins préalablement définis et des couvertures risques souhaitées par chaque membre. Dès que cette sélection sera opérée, il appartiendra à chaque membre d'assurer la bonne exécution du ou des contrat(s) d'assurance.

Sur le plan financier, chaque membre participera aux frais du groupement de commande selon les modalités suivantes :

Pour les frais de procédure et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le coût total sera réparti comme suit :

$$\frac{\text{Montant assistance maîtrise d'ouvrage ASSURANCE collectivité} = \text{Montant assistance maîtrise d'ouvrage} \times \text{Montant marché ASSURANCE collectivité}}{\text{Montant marché ASSURANCE tous lots confondus}}$$

Pour les montants des marchés de service ASSURANCE, l'exécution de chaque contrat sera du ressort de chaque membre du groupement et par conséquent, chacun sera responsable du paiement des primes d'assurances associées.
En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes et de désigner la CCHS comme coordonnateur dans les conditions précitées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1414-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2113-6 et suivants,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation et l'exécution de deux marchés publics de service ayant pour même objet le renouvellement de leurs contrats d'assurances (Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et marché d'assurance)

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la création d'un groupement entre la Communauté de communes, les communes d'Avezé, Boëssé-le-Sec, Courgenard, La Chapelle-Saint-Rémy, La Ferté-Bernard, Le Luart, Melleray, Saint-Aubin-des-Coudrais, Sceaux-sur-Huisne, Saint-Jean-des-des-Echelles, Théligny et Villaines-la-Gonais, le SIAEP de la Région de l'Est Sarthois de Courgenard, le SIVOS des Ecoliers de Courgenard et le Centre communal d'action sociale de La Ferté-Bernard (pour ses propres besoins, ceux de son foyer logement et de son service SIAD) pour la passation et l'exécution de deux marchés publics de service ayant pour même objet le renouvellement de leurs contrats d'assurances (Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et marché d'assurance),

ADHERE au groupement de commande précité,

DESIGNE la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise coordonnateur du groupement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à régler tous les frais correspondants.

DEVIS DE REMPLACEMENT DE LA PORTE DE GARAGE DU LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de remplacer la porte de garage du logement communal et présente les devis reçus.

- Le devis d'Art du Bois s'élève à 4 577,77 € TTC

- Le devis de la Menuiserie Manière s'élève à 2 883,10 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de remplacer la porte de garage, accepte le devis de la Menuiserie Manière s'élevant à 2 883,10 € TTC et charge Monsieur le Maire de la signature du devis.

La facture sera réglée au compte 2313 programme 69 (Bâtiment communaux).

ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'entreprise JCPélec est chargée du contrôle annuel de nos installations électriques. Lors du relevé sur site nous avons constaté que plusieurs réparations étaient à prévoir. Le devis présenté par l'entreprise s'élève à 956,40 € TTC.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise JCPélec est intervenue récemment suite à une disjonction à l'église et nous a informé que le remplacement des projecteurs était à prévoir. Le devis fourni s'élève à 639,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les deux devis, charge Monsieur le Maire de la signature des devis et de l'exécution des travaux.

REPARATION ET ENTRETIEN DU DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le défibrillateur, situé rue de l'église, est en panne. L'entreprise Schiller France propose d'effectuer un contrôle qualité et un contrat d'assistance et de maintenance pour une durée de 3 ans, une redevance annuelle de 181,20 € TTC. Le devis comprenant la réparation de l'appareil et la 1^{ère} année d'adhésion au contrat triennale s'élève à 789 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis et l'adhésion au contrat d'assistance et de maintenance pour 3 ans et charge Monsieur le Maire de la signature des documents.

ABATTAGE DES DEUX PEUPLIERS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait nécessaire d'abattre deux peupliers à l'aire de loisirs. Les tarifs de l'entreprise Aubel sont les suivants :

- Abattage 200 €

- Abattage, ébranchage et billonnage : 500 €
- Abattage, ébranchage, billonnage et évacuation : 1 350 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'abattage des deux peupliers, accepte la proposition de l'entreprise Aubel, pour l'abattage, ébranchage et billonnage à 500 € et charge Monsieur le Maire de l'exécution des travaux.

REMBOURSEMENT D'ACOMPTES DE LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire informe le conseil municipal que la salle des fêtes avait été réservées, les samedis 4 et 11 juillet 2020.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, les règles d'utilisation des établissements recevant du public, sont très strictes et contraignantes (port du masque, places assises, un siège vacant entre chaque siège occupé, ...).

Les personnes ayant louées la salle ont été dans l'obligation d'annuler leurs réservations et demandent le remboursement de l'acompte de réservation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et à titre exceptionnel, décide de rembourser les acomptes de réservation versé pour les locations de la salle des fêtes les 4 et 11 juillet 2020.

POINT BUDGETAIRE

Le Maire présente aux membres du conseil municipal les budgets et rappelle que pour des raisons pratiques ils ont été votés le 26 février 2020, avant le renouvellement des conseillers municipaux. Le Maire informe le conseil municipal des dépenses mandatées et des titres émis ainsi que la prévision au 31 décembre 2020, selon les informations connues à ce jour.

Budget Général :

Section fonctionnement : Dépenses 98 751,14 € / prévision fin d'année : 252 569,60 €

Recettes 128 832,67 € / prévision fin d'année : 352 189,63 €

Section Investissement : Dépenses 162 241,72 € / prévision fin d'année : 348 124,82 €

Recettes 340 175,66 € / prévision fin d'année : 340 175,66 €

Budget Assainissement :

Section fonctionnement : Dépenses 11 115,54 € / prévision fin d'année : 13 777,70 €

Recettes 8 093,66 € / prévision fin d'année : 19 639,53 €

Section Investissement : Dépenses 7 061,30 € / prévision fin d'année : 7 061,30 €

Recettes 13 387,26 € / prévision fin d'année : 15 387,26 €

Budget CCAS :

Section fonctionnement : Dépenses 1 175 € / prévision fin d'année : 1 175 €

Recettes 253 € / prévision fin d'année : 1 445 €

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

DIVERS

Noël des enfants : Spectacle « Firmino Circus » par la Compagnie et Tatati et Tatata le dimanche 13 décembre 2020 à 14h30 à la salle de loisirs (durée environ 1h).

Election du bureau de la communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

Prochaine réunion de Conseil le mardi 15 septembre 2020 à 20h15

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h
Approbation de la séance du 10 juillet 2020 ; le Maire Michel ODEAU